

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017
Procès-verbal n° 11-2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie-Paule FALCOZ - Stéphanie FEUTRIER - Jean-Marie MARTIN - Marie-Pierre RAMBAUD

Etaient représentés : Marie VIALLET (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX)

Stéphanie FEUTRIER est désignée secrétaire de séance.

1 - TARIFS DES TRANSPORTS SANITAIRES PAR AMBULANCES CONSECUTIFS AUX SECOURS SUR PISTES POUR LA SAISON 2017-2018

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs des transports sanitaires par ambulances consécutifs aux secours sur pistes ainsi que fixés ci-dessous.

TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES:

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

Transports primaires :

❖ BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	150 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	220 €
❖ CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE - DZ	130 €

Transports secondaires :

❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	220 €
❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER CHAMBÉRY	420 €
❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER GRENOBLE	515 €

2- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE, DES REMONTEES MECANIQUES ET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 2015-2016 DE LA SEM VALLOIRE

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de prendre acte du compte-rendu annuel de la SEM Valloire pour l'année comptable 2015-2016 tel que déposé sur la table des délibérés.

3- LIGNE ELECTRIQUE 150 KV « LONGEFAN-COL DU LAUTARET » : CONVENTION ONF-RTE-COMMUNE DE VALLOIRE PORTANT RECONNAISSANCE DE SERVITUDE LEGALE ET D'UTILITE PUBLIQUE DANS LA FORET COMMUNALE DE VALLOIRE

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver la convention portant reconnaissance de servitude légale et d'utilité publique dans la forêt communale pour la ligne électrique 150 kV « Longefan-Col du Lautaret » à intervenir avec RTE et l'ONF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres présentés en séance :

- ✓ Sur le budget principal, pour les années 2012 à 2016, pour la somme totale de 27 665.67 €,
- ✓ Sur le budget eau-assainissement, pour les années 2012 à 2017, pour la somme totale de 1 751.78 €.

5 – ACOMPTE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 A L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à un versement d'acompte d'un montant de cinq mille euros (5000 €) à l'AEP de Valloire, avant le vote du prochain budget primitif, sur subvention prévue pour l'exercice 2018, et de préciser qu'il sera prévu au budget primitif 2018, une subvention à l'AEP de Valloire, pour un montant au moins égal à celui de cet acompte.

6 - BUDGET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative n° 1 sur le budget des équipements touristiques, qui consiste à opérer un virement de crédits depuis la section de fonctionnement du compte des intérêts d'emprunts vers la section d'investissement pour prendre en compte le dépassement (à anticiper d'ici le 31 décembre de manière globale) qui va ressortir au compte relatif au remboursement du capital des emprunts.

7 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE SERVICES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ADRESSAGE COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune en retenant le système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage, avec côté impair et côté pair, d'adopter les noms attribués à l'ensemble des voies communales et des voies privées conformément à l'annexe présentée en séance, et d'approuver les plans joints à délibération.

8- MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DES RESEAUX DE LA ROUTE DES VILLARDS – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 au marché public de travaux de création d'un réseau séparatif et reprise diverses sur réseau d'eau, télécom, et éclairage public sur la rue des Villards à intervenir avec l'entreprise Travaux des Cîmes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

9- REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2018 l'IFSE et le CIA à l'ensemble des cadres d'emplois nouvellement éligibles dans la filière technique, à savoir les cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise, en plus de ceux qui l'étaient déjà dans la filière administrative, à savoir les cadres d'emplois des attachés, des adjoints administratifs et des ATSEM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 21 décembre 2017 à 22 heures 15.

